



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2016

### Convocation du 31 mars 2016

Présents : David **EMERAUD**, Florence **PERRISSEZ**, Stéphane **VILLARD**, Amandine **MAISSE**, Laurent **MAZARD**, Virginie **SIGNOL**, Caroline **PEAUCELLE**, Murièle **MICHAUD**, Richard **TESTA**,

Excusés : Béatrice **Di RAFFAELLE-THUILIER**, Pascal **BLOND**,

Le quorum est atteint, Caroline **PEAUCELLE** est nommée secrétaire de séance.

#### **ORDRE DU JOUR**

---

#### **Délibérations :**

##### **1/ Vote du Compte administratif 2015 CCAS**

Vu la présentation du compte administratif 2015 du CCAS et après que le président soit sorti de la salle,  
Considérant qu'il est en tout point identique au compte de gestion et qu'il s'établit ainsi :

Résultat de clôture 2014 :	541.61 €
Recettes de Fonctionnement :	4 315.00 €
Dépenses de Fonctionnement :	2 913.18 €
Résultat de l'exercice (excédent) :	1 401.82 €

**Résultat de clôture (excédent) : 1 943.43 €**

Recettes et Dépenses d'investissement : Néant

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif 2015.

##### **2/ Vote du compte de gestion 2015 CCAS**

Le compte de gestion 2015 est en tout point identique au compte administratif 2015.  
A ce titre, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2015 à l'unanimité.

##### **3/ Convention de mutualisation des services techniques St Chef / Montcarra**

La convention a pour objet de définir la prestation de services de la Commune de Saint-Chef au profit de la Commune de Montcarra pour la réalisation de divers travaux sur le territoire de cette dernière.

Les prestations seront les suivantes :

- Travaux de nettoyage général des espaces publics,
- Entretien des espaces verts,
- Entretien des chemins ruraux,

- Travaux entretien des bâtiments publics

Le Maire présente la convention au conseil Municipal.

Le conseil approuve à 7 voix pour, 0 contre, 2 abstentions la présente convention.

#### **4/ Subvention Centre Camille Veyron**

Points à vérifier, reportée au prochain conseil municipal

#### **5/ Plan de financement prévisionnel éclairage public grande rue –SEDI**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le SEDI peut assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'éclairage public, et apporter un financement de ceux-ci.

Il est proposé au conseil municipal que la Commune sollicite à la fois la maîtrise d'ouvrage déléguée et l'aide financière du SEDI pour les travaux sur le réseau d'éclairage public programmé en 2016. Cette opération consiste à réaliser les travaux d'éclairage public Grande rue.

Le conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité ;

- **ACCEPTE** la réalisation des travaux d'éclairage public Grande rue, dont le montant estimatif s'élève à 31 486€ TTC selon le tableau ci-joint.
- **AUTORISE** le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de ces travaux par le SEDI
- **DEMANDE** que le SEDI intègre son aide financière à l'éclairage public dans le plan de financement des travaux d'éclairage public, dont la maîtrise d'ouvrage déléguée lui est confiée.

#### **6/ Plan de financement enfouissement grande rue - SEDI**

##### ***TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE***

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	184 131€
Le montant total des financements externes s'élèvent à :	161 258€

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 22 873€

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif
- De la contribution correspondante au SEDI

Le conseil entendu cet exposé,

PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération

PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établi par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : 22 873€

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	36 422€
Le montant total des financements externes s'élèvent à :	8 089€

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **26 767€**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif
- De la contribution correspondante au SEDI

Le conseil entendu cet exposé,

**PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération

**PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établi par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : 26 767€

### **7/ Convention ENS**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la convention d'intégration du site « Etang de Gôle » dans le réseau des espaces naturels et sensibles du département de l'Isère N°ENV-2003-0036, signée le 9 décembre 2003 est arrivée à expiration.

Afin de régulariser la situation et de permettre à la Commune de continuer de bénéficier de l'accompagnement technique et financier du Département sur l'espace naturel et sensible, le Maire propose de renouveler la convention de labellisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de labellisation du site de l'Etang de Gôle avec le Département.

#### ➤ **Information** :

- **TRAVAUX** :

La réunion de chantier aura lieu le 20/04/16 et les travaux débuterons le 09/05/2016.

Le plan est présenté au Conseil. Les normes imposent un minimum de 3.70m pour la voirie et 1.40m pour le trottoir. 10 luminaires seront installés du côté du trottoir tout le long de la Grande rue jusqu'au parking de la mairie.

Déroulement des travaux :

- Syndicat des Eaux – 2 mois
- SEDI – 2 mois (arrêt au mois d'aout)
- CCBD – 2 mois

L'enrobé sera refait en intégralité à la fin des travaux.

En ce qui concerne les transports, la circulation fonctionnera de façon alternée et la voie devra être coupée complètement à certains moments des travaux, surtout sur les parties les plus étroites.

La déviation doit s'organiser auprès du département, la solution n'est encore pas définie.

- **ECOLE :**

La cantine se déroule désormais à la salle polyvalente, les effectifs étant désormais trop importants pour la cantine de l'école.

- **OPAH** (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) :

Un rendez-vous avec les représentants de l'OPAH a eu lieu le 05/04/16. Ce service propose une étude technique et une aide financière pour la réhabilitation de l'habitat. Les propriétaires peuvent en bénéficier sous certaines conditions de ressources.

- **ETANG :**

Une entreprise a fait une proposition d'installation de turbine sur l'étang afin de produire de l'énergie.

➤ Questions :

Où en est-on dans l'avancement du PLU ?

Alp'Géorisques viendra présenter le compte rendu de la carte des aléas le 11 avril 2016 à 9h30.

Le devis concernant le schéma des eaux pluviales a été signé avec la société Alp'Géorisques.

La prochaine réunion se déroulera le 2 mai 2016 à 14h. Elle aura pour objet : Contexte, bilan de diagnostic et PADD.